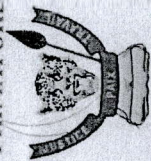


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 151/2023

A LA SOCIETE SEGECOM

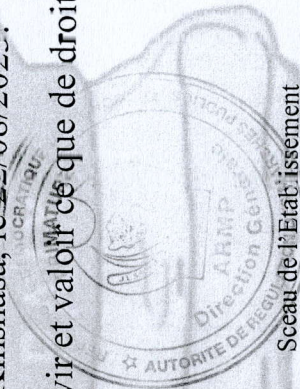
Après avoir reçu le contrat du marché relatif à l'acquisition d'intrants et matériels de pêche pour appui aux pêcheurs artisanales, conclu avec le Ministère de Pêche et Elevage, pour un montant total hors taxe de francs congolais un milliard quatre cent quatre-vingt-neuf millions neuf cent quatre-vingt-sept mille trois cent septante, soixante-neuf centimes (CDF 1 489 987 370,69) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit francs congolais dix millions quatre cent vingt-neuf mille neuf cent onze, cinquante-neuf centimes (CDF 10 429 911,59).

Fait à Kinshasa, le 22/08/2023.

Pour servir et valloir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier

Raymond M.L. YUMBA
Directeur Général a.i



Secau de l'Etat: issment